

## MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **31 MARS 2016**

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire.**

Étaient présents : Mr BOGAERT Dominique 1<sup>er</sup> adjoint, Mr IBERT André, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mmes CHRISTIAENS Catherine, GIRARD Alexandra, JORRE Béatrice, LIZESKI Nadège, MASSON Juliette, PERRIER Layla, ROZANSKI Virginie, et Mrs CHOPINET Jean-Noël, DAÛY Serge, GUYADER Alain, DROUET Daniel

Absent non excusé : Mr DALIGAULT Cyril

Secrétaire de séance : Mr WIELGUS Jean-François

En présence de : Mr Le Bas, Trésorier d'Écos

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

#### **BUDGET COMMUNAL - Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif de**

##### **l'Exercice 2015 :**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur communautaire visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et qu'il y a identité entre le compte de gestion et le compte administratif.

Monsieur le maire quitte la pièce, la séance reprend sous la présidence de Monsieur IBERT, doyen de l'assemblée.

Le Conseil Municipal vote le compte de Gestion à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015 qui dégage en résultat final :

- un excédent de fonctionnement de 207.472,58 euros
- un déficit d'investissement de 110.203,24 euros.

Reste à réaliser :

- En dépenses d'investissement soit 18.937,00 euros.
- En recettes d'investissement soit 38.686,00 euros

## **BUDGET COMMUNAL - Affectation du Résultat d'Exploitation de l'Exercice 2015 :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, décide, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

### Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -10 098,48€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 187 748,75€

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -100 104,76€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 110 178,07€

### Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 18 937,00€

En recettes pour un montant de : 38 686,00€

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 90 454,24€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 90 454,24€

### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 207 472,58€

## **CCAS - Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'Exercice 2015 et**

### **affectation du résultat :**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur communautaire visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et qu'il y a identité entre le compte de gestion et le compte administratif.

Monsieur le maire quitte la pièce, la séance reprend sous la présidence de Monsieur IBERT, doyen de l'assemblée.

Le Conseil Municipal vote le compte de Gestion à l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du CCAS de l'exercice 2015 qui dégage en résultat final :

- Dépenses de fonctionnement : 10.662,36 €
- Recettes de fonctionnement : 9.141 €
- Résultat de fonctionnement reporté : **6.031,25 €**

- Soit un excédent de **4.509,89 €** intégralement affecté en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) du budget de la commune de 2017 compte tenu de la suppression du CCAS au 31/12/2015.

- Dépenses d'investissement : 0 €
- Recettes d'investissement : 0 €
- Résultat d'investissement reporté : 164,66 €

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016**

Il est présenté au Conseil Municipal le vote des subventions aux associations.

S.P.A.E.	60 €
Association des Anciens de Bois Jérôme Saint Ouen	600 €
CFA du bâtiment et TP d'Evreux	60 €
Association Charline Charles Nicole	60 €
Club Gym Volontaire	800 €
Comités des Fêtes	2.100 €
Coopérative Scolaire	2.000 €
Les Papillons Blancs	60 €
Société de Chasse	300 €
CFAIE du Val de Reuil	60 €
Union national des combattants d'ECOS	50 €
Union national des combattants de Vernon	50 €
Association Ecoute Solidarité Partage Ecos	240 €
Vie et espoir Haute-Normandie	60 €
Comité des fêtes d'Heubécourt	40 €
<b>Total</b>	<b>6.540 €</b>

Les subventions 2016 sont votées à l'unanimité des présents

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition votés en 2015.

Taxe d'habitation .....	11,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	17,58 %
Taxe sur les propriétés non bâties... .....	36,08 %
Cotisation Foncière des Entreprises.....	11,70 %

### **BUDGET COMMUNAL - Vote du Budget Primitif 2016:**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le budget primitif 2016 de la commune :

- à la somme de 687.738,58 € (six cent quatre vingt sept mille sept cent trente huit euros et cinquante huit centimes) en recettes et en dépenses de fonctionnement.
- à la somme de 303.603,58 € (trois cent trois mille six cent trois euros et cinquante huit centimes) en recettes et en dépenses d'investissement.

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE**

Afin de pouvoir promouvoir un adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe de la commune au grade d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe, il est nécessaire au préalable de procéder à la création de ce poste au tableau des effectifs, en remplacement du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe et la suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Proposition de M. Molkhou pour la rédaction d'un ouvrage sur la commune. Le coût estimé est d'environ 14.000 €. Le conseil municipal ne souhaite pas étudier plus avant cette proposition.
- Aménagement de la maison acquise en vue d'aménager un cabinet médical, une boulangerie et un logement : le 1<sup>er</sup> projet donne une estimation du coût des travaux à 350.000 €, parking compris. Les 1<sup>er</sup> plans sont présentés au conseil municipal, ceux-ci serviront de base de travail.
- M. BOGAERT présente le résultat de la consultation pour la réalisation des travaux du bâtiment des maternelles de l'école. Le montant des travaux devrait être inférieur à la prévision à hauteur d'environ 16.000 €. Toutes les entreprises concernées seront réunies le 14 avril pour l'organisation des travaux.
- Le conseil municipal, le conseil municipal des jeunes et les secrétaires de la mairie sont conviés à une visite du Sénat le 16 juin prochain.
- Une exposition a lieu à la bibliothèque jusqu'au 2 mai, dans ce cadre une dégustation « saveurs du monde » sera proposée le 22 avril.
- Projet éolien : la société Abo Wind souhaite rencontrer le conseil municipal. A l'issue de cette rencontre le conseil délibérera pour donner sa position quant au projet éolien.
- Projet ruches : dans le cadre de la préservation des insectes pollinisateurs, et notamment des abeilles, M. Daniel DROUET, apiculteur, présente un projet d'implantation de deux ruches. Le coût estimé est de 500 à 600 €. Le conseil municipal n'étant pas favorable pour cette dépense compte tenu du contexte budgétaire, M. WIELGUS propose de prendre à sa charge cette dépense et d'installer les ruches sur une parcelle privée lui appartenant. M. DROUET assurera l'entretien de ces ruches, et une visite pédagogiques pourra être proposée aux enseignants de l'école communale pour leurs classes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 31 mars 2016

Le Maire      1<sup>er</sup> Adjoint      2<sup>ème</sup> Adjoint

Les Conseillers